

Réf : CNIG 2022.257

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA COMMISSION MODELES ECONOMIQUES
du 08 mars 2022

Ordre du jour

1. Introduction du président Edmond Baranes
2. Présentation des nouvelles commissions du CNIG et du projet de mandat de la commission modèles économiques
3. Diffusion des images satellitaires pour les acteurs publics (Dinamis)
4. Modèles économiques du PCRS
5. Etude économique de la filière géo-numérique
6. Identification de nouveaux sujets (non traité faute de temps)

Accès aux présentations disponibles sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=25646

[1] Diaporamas présenté en séance

[2] Projet de mandat

Date envisagée de la prochaine réunion de la **commission modèles économiques** : 16 juin 2022

	Date	Nom	Visa
Relecture	18/03/22	Les participants.	
Validation	18/03/22	Edmond Baranes président de la Commission Modèles économiques	

Liste des participants

Nom Prénom Organisme	Nom Prénom Organisme
Pierre-Alban BONIN - FNCCR	Elise LADURELLE-TIKRY - Afigéo
Jean-Marie BOURGOGNE – OpenData France	Nicolas LAMBERT - IGN
François CHIRIE - IGN	David LARQUET – ESRI France
Françoise de BLOMAC – Rouge-Vif	Nicolas LESAGE - IGN
Olivier DELTEIL - DINUM	Alexandre LOUBET – La Poste
Marina FAGES - DGFIP	Pierre MAUREL – INRAE UMR TETIS
Jean-François FAURE - Dinamis	Philippe MIELLET - EDATER
Delphine FONTANNAZ - CNES	Jean-Pierre MOREAU - ENEDIS
Anne FROMAGE-MARIETTE - OpenIG	Anne SAGOT-DUVAUROUX – GIP ATGeri
Arnaud GARNIER - BRGM	Dyhia TALEB – Territoire d'énergie de l'Orne
Anne-Yvonne GUEGAN – Département de la Manche	Eric THALGOTT – GeoFIT Group
Loïc HAY - FNCCR	Pierre VERGEZ - IGN
Pierre LAULIER - CNIG	
Edmond BARANES– président commission modèles économiques	

Introduction

Edmond Baranes, président de la commission modèles économiques, présente son parcours. Professeur d'économie à l'Université de Montpellier, précédemment rattaché au CREST laboratoire spécialisé de l'INSEE, ses thématiques de recherches sont centrées sur l'économie numérique, en particulier sur les grandes plateformes numériques notamment des GAFAM. Il fait partie également du comité de rédaction de la série *enjeux numériques* des annales des Mines, qui a consacré récemment un numéro sur les données et le big data.

Le CNIG renouvelé a pour ambition de renforcer son rôle stratégique sur l'information géo-localisée. Pour cela, et en parallèle d'autres commissions, la nouvelle commission modèles économiques doit avoir une vision prospective sur la dimension économique de l'information géo-localisée et sur l'articulation des modèles économiques associés.

Pour rappel, les enjeux économiques liés à l'information géolocalisée sont liés à l'importance stratégique de l'économie numérique notamment lié au développement des GAFAM, et à la prise de conscience des enjeux de souveraineté associés.

Car, l'économie numérique, même si le champ est très vaste, a globalement un besoin très important d'usage et de production de données géolocalisées.

L'écosystème français, se développe de manière très dynamique, mais reste mal connu. Un des rôles de cette commission sera d'avoir une connaissance plus fine et mieux organisée de cet écosystème français.

Enfin, il y a la nécessité de penser, de construire, de co-construire de nouveaux modèles autour de la donnée. Dans ce domaine, il y a la notion des communs qui est apparue comme une des réponses face aux enjeux de souveraineté de la donnée, et aussi la question de la mutualisation des moyens des acteurs publics ; il s'agira donc de réfléchir pour construire de nouveaux modes de gestion, de gouvernance, de nouveaux modèles économiques. Le rôle de cette commission est de constituer un lieu de co-construction de ces modèles.

Cette première réunion, sera l'occasion d'avoir des échanges sur les premiers sujets qui ont été identifiés lors des ateliers de préfiguration du CNIG et lors du plénier. A partir de cela, c'est ensemble que nous pourrons construire, co-construire ces modèles économiques et donner des directions dans notre travail.

Le projet de mandat qui sera présenté pourra être amendé, amélioré pour construire un cadre cohérent qui mène à une pleine efficacité de notre travail.

Présentation des nouvelles commissions du CNIG et du projet de mandat de la commission modèles économiques

Pierre Laulier, secrétaire général du CNIG, présente la nouvelle organisation des pôles et commissions du CNIG ainsi que le mandat de la commission modèles économiques (voir présentation).

Le conseil plénier du CNIG réuni le 1^{er} décembre 2021 a validé une nouvelle organisation du CNIG pour renforcer son rôle stratégique et son rôle de coordination des acteurs autour de l'information géolocalisée.

Le renforcement de son rôle stratégique passe par le développement d'une dimension prospective pour ses travaux afin d'anticiper les réflexions et jouer un rôle de conseil face aux évolutions.

Cette dimension est regroupée au sein du pôle innovation et prospective. Le pôle innovation et prospective est alimenté par les travaux des autres commissions et en particulier des commissions : besoins et usages, Europe et international, et modèles économiques qui constituent trois axes pour éclairer les choix stratégiques.

La commission Modèles économiques a pour objectif d'alimenter les réflexions et proposer des recommandations sur les domaines relevant des sujets économiques autour de la donnée géolocalisée.

La commission Modèles économiques est chargée d'assurer la concertation entre les acteurs pour :

- Apporter une veille sur les enjeux de l'impact de la donnée géolocalisée sur les développements économiques (développer l'approche filière, identifier le poids de l'information géolocalisée dans l'économie)
- Apporter des recommandations sur les modèles économiques de production, de diffusion et d'utilisation des données géolocalisées. (approfondir la réflexion sur les modèles économiques associés à la production de communs numériques, faciliter la mise en place de dispositifs robustes de production et de mise à jour de référentiels)

- Apporter une contribution experte sur les questions économiques (pilotage d'études, production d'avis, de recommandations ou de guides)

Une première liste de sujets à traiter par la commission a été établie suite aux ateliers du CNIG de l'été 2021, et du conseil plénier du 1^e décembre. La réunion d'aujourd'hui pourra servir à identifier d'autres sujets à traiter par la commission

Diffusion des images satellitaires pour les acteurs publics

Présentation par Jean-François Faure, secrétaire exécutif de Dinamis

DINAMIS est le Dispositif Institutionnel National d'Approvisionnement Mutualisé en Imagerie Satellitaire qui alimente en données de très haute résolution spatiale (THRS) les communautés d'utilisateurs publics en France.

Bâti sur les programmes antérieurs tels que ISIS ou GEOSUD, le [Dispositif](#) acquiert et diffuse des images Pléiades et Spot 6-7 qu'il met à disposition pour téléchargement sur son [Catalogue](#). Pour y accéder, les entités publiques intéressées doivent adhérer à DINAMIS ; les scientifiques appartenant à des Laboratoires de recherche publique étrangers ainsi que les acteurs privés français peuvent également, sous condition, accéder aux services DINAMIS.

Le modèle de financement du Dispositif repose depuis sa création sur une mise en commun de ressources financières par 6 organismes regroupés en Consortium : le Cnes, l'Ign, le Cnrs, l'Inrae, l'Ird et le Cirad. Ces ressources permettent de préfinancer les acquisitions d'images demandées par les utilisateurs. Aujourd'hui, l'élargissement des services DINAMIS à d'autres données THRS et la volonté de développer son offre pour mieux servir les enjeux scientifiques et publics amène le Dispositif à entreprendre une réflexion visant la consolidation de son modèle économique. Les porteurs de DINAMIS invitent les membres de la Commission Modèles économiques du CNIG à un groupe de travail dédié à cette question.

Echanges

François Chirié demande si plutôt qu'un financement par les utilisateurs, on pourrait réfléchir à un financement globalisé en amont par les utilisateurs finals. Jean-François Faure répond que c'est une piste qui est envisagée, d'autres partenaires ont été sollicités pour élargir l'assiette des contributions pour préfinancer pour les utilisateurs, certains seraient prêts à intégrer le consortium (ex : AFD) pour permettre un financement récurrent qui sert à la fois l'intérêt général mais aussi leur intérêt en permettant la diversification des services.

Arnaud Garnier précise que l'enjeu est important et qu'il fait partie du cœur de cette commission. Le BRGM a été confronté pendant plusieurs années à cette problématique pour la mise en place de son datacenter et des solutions ont été trouvées. Il pourra apporter sa contribution à la réflexion.

Pierre Maurel précise que des études avaient déjà été menées mais sur les impacts socio-économiques de l'information spatiale, là il s'agit maintenant de travailler sur les modèles économiques de financement de la plateforme amont. Cependant ces études sur les impacts sont importantes pour le

groupe de travail elles peuvent permettre de justifier les investissements. Il est important que TETIS puisse être impliqué dans ce travail.

David Larquet, propose également de participer à la réflexion.

Anne Sagot-Duvaouroux, apporte le témoignage que les territoires ont de plus en plus besoin d'images satellites et l'on voit que les usages se développent rapidement dans les collectivités. Jean-François Faure confirme qu'en effet, les chiffres montrent qu'un rééquilibrage s'est produit depuis 2-3 ans et que maintenant la moitié des utilisations d'images servies par Dinamis est pour des besoins d'utilisateurs publics et non pour des utilisateurs scientifiques. Ce sont des acteurs qu'il faut donc intégrer dans le modèle économique.

Il est important, si on veut préserver un accès facile à de la Très haute résolution pour les acteurs publics au sens large, de faire perdurer un dispositif tel que Dinamis si on ne veut pas revenir à des achats au coup par coup pour les acteurs publics qui sont un frein à l'utilisation car avec des coûts prohibitifs.

Françoise de Blomac demande s'il ne serait pas intéressant de refaire l'étude qui avait été faite à l'époque sur le 'consentement à payer' pour voir si celui-ci a évolué. Pierre Maurel, pense que cela pourrait servir si on rentre dans une logique de tarification, mais ce n'est pas la solution qui est privilégiée.

Loïc Haÿ, rappelle qu'il y a des usages qui commencent à se développer dans les territoires notamment autour des problématiques de pollution lumineuse, qui utilisent des images satellite de nuit croisées avec d'autres données car il y a des évolutions réglementaires en cours. Il y a besoin que ces données soient accessibles financièrement y compris pour les petites collectivités.

Pour Jean-François Faure, c'est typiquement ce qui est recherché par Dinamis : Jilin (constellation de satellites chinois) est actuellement le capteur qui permet ces acquisitions de nuit, il fait partie du plan de développement étudié par Dinamis. Actuellement, les acquisitions par Jilin se font au coup par coup indépendamment les unes des autres au tarif catalogue, ce qui est proposé dans Dinamis c'est d'avoir un partenariat avec Jilin une fois pour toutes pour que les utilisateurs de Dinamis puissent avoir un tarif négocié et que tout le monde puisse avoir accès au catalogue d'images déjà acquises.

Décision

Un groupe de travail CNIG est créé pour étudier le sujet. Il sera animé par Jean-François Faure.

Un mandat du groupe de travail sera préparé. Les personnes qui souhaitent participer au groupe de travail sont invitées à faire part de leur intérêt pour commencer à constituer le groupe et lancer les premières réunions.

Modèles économiques du PCRS

Présentation par Anne Sagot-Duvaouroux et Jean-Pierre Moreau animateurs du Groupe de travail CNIG/Afigeo sur le PCRS.

La réalisation du PCRS sur le territoire national est issu du protocole d'accord de 2015. Il peut se diviser en 3 catégories : les partenariats couvrant l'acquisition et le maintien, les partenariats couvrant uniquement l'acquisition, et les territoires non couverts.

1. Genèse du protocole d'accord PCRS de 2015

Le décret DT DICT de 2012 incite les parties prenantes à créer un fond de plan commun (PCRS), mais n'impose aucune règle de financement. Il contraint par contre les exploitants de réseau à l'utiliser quand il existe.

Pour le créer, il faut qu'une « Autorité Publique Locale Compétente » se propose pour mettre en œuvre cette mutualisation à la fois sur le plan de l'ingénierie technique et financière. Le dispositif réglementaire est donc seulement incitatif.

De 2012 à 2015, de multiples initiatives ont tenté, sans succès, de faire émerger un PCRS national. Finalement le protocole PCRS signé en 2015 par toutes les parties prenantes mise uniquement sur des accords locaux.

Le seul cadre de cohérence national reste l'utilisation du « Standard PCRS » (norme technique). Le modèle économique du PCRS reste à inventer localement pour chaque partenariat.

Lien vers le protocole : [PROTOCOLE-ACCORD-SIGNE.pdf \(cnig.gouv.fr\)](https://www.cnig.gouv.fr/IMG/pdf/PROTOCOLE-ACCORD-SIGNE.pdf)

2. Etat des lieux du PCRS aujourd'hui : 3 situations types concernant les accords locaux

Cas 1: Un partenariat couvrant acquisition et maintenance

Il s'agit de territoires couverts par un tour de table complet ou partiel des exploitants de réseaux. Dans ce cadre une ingénierie technique et financière est mise en place à la fois pour l'initialisation et pour la maintenance.

Financeurs : Exploitants, Collectivités territoriales, participation IGN, Plan de relance, Fonds européens...

Problématique restant à traiter : l'accès au PCRS pour les non cotisants d'origine et devant utiliser le PCRS dans le cadre du décret DT DICT.

Cas 2 : Un partenariat couvrant uniquement acquisition

Il s'agit de territoires couverts par une tour de table partiel des exploitants de réseaux. Dans ce cadre une ingénierie technique et financière est mise en place pour l'initialisation seulement.

Le territoire n'est équipé d'aucun dispositif, ni technique ni financier pour la maintenance du PCRS produit à l'initialisation.

Financeurs : Plan de relance, Fonds européens, participation IGN, Exploitants (à la marge)

Problématiques restant à traiter :

- Mettre en place une ingénierie technique et financière pour la maintenance
- Puis traiter l'accès au PCRS pour les non cotisants

Cas 3 : Absence de PCRS

Il s'agit de territoires couverts par aucun tour de table et sans gestionnaire de PCRS déclaré.

Problématique restant à traiter :

- Créer un accord local
- Quelles conditions favorisantes

3. Problématiques restant à traiter pour chaque type d'accord

Accès au PCRS pour les non cotisants d'origine

- Le PCRS est d'usage obligatoire pour les exploitants de réseaux dans le cadre du décret DT DICT
- Le modèle économique le plus répandu (tour de table partiel des exploitants) ne permet pas l'accès au PCRS pour les non cotisants

Une Réflexion est en cours dans le GT Accessibilité du PCRS en lien avec l'observatoire National DT DICT.

- Il faut mettre en place un système d'accès payant à l'usage pour les non cotisants (exploitants et/ou MOA des travaux ?)
- Les Gestionnaires du PCRS ne sont pas en mesure de gérer cette ingénierie financière (volume DT DICT trop important)
- Des acteurs du processus (Prestataires d'Aide à la Déclaration) pourraient proposer une solution
- Le cout de l'accès payant ponctuel doit inciter à devenir « cotisant » direct au tour de table

Mettre en place une ingénierie technique et financière pour la maintenance

- La maintenance d'un PCRS est avant tout un problème technique
- Les retours d'expérience permettent d'estimer que son cout est de l'ordre de 5 à 10% par an de l'investissement initial pour les mailles de gestion départements et régions (plus couteux en Métropole)
 - Quel mode de financement ?
 - Le recours aux Plans de relance et autres Fonds Européens n'est pas possible
 - Ce sont donc plutôt vers les exploitants qu'il faut se tourner et les montants ne sont pas très élevés

Quelles clés de la réussite pour créer un accord PCRS local : ébauche d'un « cocktail » gagnant:

- Il n'y a pas d'accord local sans qu'un Gestionnaire PCRS, prêt à assumer l'ingénierie **technique**, se porte volontaire
- Un financement national partiel (participation IGN, Plan de relance, fonds européen...) a un effet d'entraînement et encourage les vocations de gestionnaires du PCRS
 - Mais les exploitants doivent être dans le tour de table pour garantir un financement de la maintenance

Echanges

Anne-Yvonne Guégan, souhaite que soit évoquée la problématique de l'open-data. En effet sur son territoire, elle s'est heurtée à cette problématique où certains gestionnaires attendant que les données

soient en open data pour les utiliser et ne participent donc pas à leur financement, ce qui compromet la possibilité de les produire.

Jean-Pierre Moreau pense qu'en effet, l'open data ne permet pas de faire fonctionner le modèle, car si tout le monde attend, alors il n'y a pas de PCRS. Cela peut parfois marcher une première fois pour l'initialisation du PCRS, mais ensuite la mise à jour n'est en général pas financée. La solution en pur open-data d'un PCRS entretenu ne fonctionne pas, mis à part dans quelques métropoles qui le prennent en charge.

Pour Loïc Haÿ, il est important de se poser la question de l'impact de l'ensemble des évolutions réglementaires qui ont eu lieu depuis l'accord de 2015 et qui amènent à des fragilités sur le modèle économique du PCRS. Il y a la question de l'opendata avec des notions qui ont été inventées pour contourner les difficultés comme l'opendata différé ou la dégradation des données mises en open data mais qui n'ont pas de force juridique, et la question du versement de redevances pour accéder à des données, qui peuvent être considérées comme données publiques, qui sont réglementairement encadrées. Il faudrait avant tout préciser le statut de ces données et quelles sont les évolutions réglementaires qui viennent fragiliser les partenariats et les financements envisagés. Si on souhaite pérenniser un modèle économique pour le PCRS, on ne peut pas le faire sans étudier l'évolution du cadre juridique pour en comprendre les impacts et les insécurités juridiques dans lesquelles sont placés les gestionnaires.

Anne Fromage-Mariette indique que dans le cadre d'une réflexion sur le modèle en Occitanie, OpenIG s'est entouré de l'aide d'une avocate, qui n'a pas encore rendu toutes ses conclusions mais qui d'après ses premières analyses pense que c'est très fragile juridiquement de prévoir des abonnements car les données relèvent de la directive INSPIRE et doivent donc être largement accessibles.

Jean-Pierre Moreau pense néanmoins qu'on est obligé de prendre ce risque, car sinon on ne peut pas produire le PCRS, et on continuera à dépenser de l'argent pour des fonds de plan qui ne sont pas mutualisés.

Jean-Marie Bourgogne intervient pour défendre l'idée d'opendata. Il est normal que quelqu'un paye la production de ces données, mais il faut alors se poser la question de quels sont les acteurs territoriaux qui peuvent financer le PCRS. Il peut y avoir des cas où la donnée produite présente des caractéristiques très particulières où il peut être envisagé que son accès devienne payant car sa production, sa mise à disposition génère des coûts très élevés, mais il ne faut pas partir du principe qu'il n'y aura pas de PCRS s'il est gratuit.

Jean-Pierre Moreau rappelle que ceux qui doivent le payer aujourd'hui, ce sont les exploitants, c'est la situation actuelle dans laquelle on est placé.

Edmond Baranes propose de constituer un groupe de travail pour étudier cette question. Jean-Pierre Moreau indique qu'il existe un sous-groupe du GT PCRS du CNIG, le GT Accessibilité qui traite déjà partiellement de ces questions.

Il conviendrait de revoir son mandat pour qu'il traite du modèle économique du PCRS dans sa globalité.

Décision

Le Groupe de travail Accessibilité du PCRS va revoir son mandat et proposer un nouveau mandat qui précise les questions de modèles économiques. Ce groupe de travail rapportera à la commission modèles économiques.

Présentation par Elise Ladurelle et Eric Thalgott (Afigéo)

L'Afigéo fédère les acteurs du secteur de l'information géographique et mène de nombreuses actions d'animation et de promotion de cet écosystème dynamique, comme en témoigne l'évènement annuel GeoDataDays. De son côté le CNES souhaite mener des évaluations économiques de l'impact de programmes spatiaux sur les usages de l'imagerie satellitaire au service du territoire.

La France qui dispose d'un savoir-faire reconnu de par le monde, n'a jamais évalué le potentiel économique de cet écosystème, alors que d'autres pays ont produit des études d'impact permettant d'orienter les politiques nationales (Canada, Suisse, Grande-Bretagne,...).

Le contexte actuel est favorable pour entreprendre une telle démarche : la crise sanitaire, la relance économique, la transformation de l'emploi, les enjeux d'adaptation au changement climatique, la révolution technologique (IA, Cloud, Smart city..) et la question de la souveraineté nationale autour de la donnée, constituent autant d'éléments auxquels le secteur de l'information géographique tente d'apporter des solutions.

Le monde numérique dans lequel nous vivons se nourrit de données et de techniques géospatiales. Mais, parce que les géodata peuvent prendre de nombreuses formes et s'insèrent dans toutes sortes de dispositifs, des plus « grand public » aux plus spécialisés, **il est difficile d'évaluer l'importance économique de l'écosystème géo-numérique.**

Ainsi, les acteurs « historiques » ont vu leur marché se développer au cours des 15 dernières années, mais également leur échapper en partie avec l'arrivée de **nouveaux acteurs**. Tous font pourtant aujourd'hui pleinement partie de l'écosystème géo-numérique et ont un besoin de se positionner.

À l'heure où de plus en plus d'innovations sont « géo-dépendantes », il a paru important à l'Afigéo et au CNES de se doter de nouveaux outils de connaissance et de mesure d'un écosystème en pleine transformation pour répondre à 3 principaux objectifs :

- Anticiper des positions industrielles et commerciales d'entreprises pour optimiser des investissements stratégiques,
- Améliorer la prise de décision publique pour orienter les politiques d'appui, d'investissements d'emploi et de formation,
- Défendre une souveraineté nationale en matière de données géographiques et faciliter le positionnement et la structuration d'une filière stratégique au sein du monde numérique

Compte tenu des difficultés pour définir l'écosystème à étudier, son poids économique, sa structuration, les modèles économiques de la donnée et de ses usages, **l'Afigéo et le CNES ont conduit en 2021 une étude de faisabilité**, étape préalable pour définir le périmètre, la méthodologie, les objectifs, la cible, les moyens et ressources exploitables.

Au travers d'une analyse de 13 études économiques nationales ou internationales et des sources de données socioéconomiques mobilisables, de l'animation d'ateliers avec 18 experts, la réalisation de 12 entretiens pour obtenir un consensus d'acteurs variés sur les objectifs de l'étude et éveiller l'intérêt fort pour l'utilité d'un tel projet, cette étude de faisabilité permet désormais de borner les axes d'une **étude économique de l'écosystème géonumérique.**

Découpées en différentes phases et options, sa réalisation dépendra désormais des moyens investis (humains, financiers...). Cette étude préconise un budget de 140 k€, pour lequel l'Afigéo propose d'organiser un **co-financement** avec l'appui de l'Ecolab du Ministère de la transition écologique et

autres institutions nationales. La mise en place de la Commission « modèle économique » au sein du Conseil National de l'Information Géolocalisée rénové constitue un cadre de discussion d'intérêt pour organiser ce tour de table.

Echanges

François Chirié indique que l'IGN est prêt à participer au tour de table pour le financement de cette étude. Il souhaite insister sur l'importance d'étudier le poids économique des entreprises dont l'information géographique n'est pas leur cœur de métier, mais qui en sont très dépendantes (celles qui sont dans le troisième cercle en vert dans le schéma présenté). Ces acteurs sont nombreux et représentent un poids économique très élevé.

Françoise de Blomac précise le contenu de ce troisième cercle caractérisé par des acteurs dont l'information géographique n'est pas le métier, mais qui sont plus ou moins géo-dépendant. Cette géo-dépendance peut cependant être totale comme avec l'exemple de BlablaCar, dont le modèle ne peut pas fonctionner sans information géographique. Faire la mesure de l'impact économique pour tout cet énorme pan de l'écosystème ne sera sans doute pas possible, ce qui est proposé c'est de travailler à partir d'exemples pour rendre visible l'importance et les modèles économiques de ce troisième cercle, car c'est effectivement bien là que se situe l'enjeu.

Eric Thalgott précise aussi que cette étude à l'initiative du CNES et à l'Afigeo a non seulement pour objectif de bien connaître le secteur de l'information géographique mais aussi de savoir comment il évolue et quelles sont ses perspectives. Il s'agit non seulement de mesurer le poids économique de la géographie au sens large mais aussi d'aider les entreprises de l'écosystème à mieux se positionner en fonction de l'évolution des activités.

Pour le CNIG, Edmond Baranes et Pierre Laulier indiquent que cette proposition d'étude est très intéressante, cela fait partie des missions de cette nouvelle commission qui est d'avoir une meilleure connaissance de l'écosystème pour pouvoir avoir cette vue prospective et dégager des recommandations auprès des acteurs publics et des acteurs privés. Le CNIG n'a qu'un petit budget de fonctionnement et ne pourra qu'abonder marginalement au financement, mais le CNIG peut aider à la recherche de financeurs complémentaires.

Une fois le tour de table constitué, un groupe de travail des financeurs pourra être mis en place pour piloter cette étude.

Alexandre Loubet, se dit prêt, pour La Poste, à contribuer à l'étude au travers d'atelier, sans parler de financement à ce stade.

Décision

Le CNIG confirme l'intérêt du projet d'étude présenté et participera à finaliser le tour de table de financement. Un groupe de travail des financeurs sera ensuite mis en place.

Autres sujets

Par manque de temps, l'échange sur les propositions de sujets à traiter au sein de la commission modèles économiques est reporté à la prochaine réunion. Cependant les idées de sujets peuvent être dès à présent remontées par courriel à pierre.laulier@cnig.gouv.fr

Conclusion

Edmond Baranes conclut la réunion en rappelant les décisions prises et en remerciant les participants pour leurs apports riches et fructueux.

La prochaine réunion de la commission modèles économiques est proposée le 16 juin 2022.